

Réf: Dossier 441667

Avis de constitution

SOCIETE « SCI SIKA IMMO CLUB »

Siège ABIDJAN COCODY ANGRE 7ème Tranche, Lot
17, Ilot 06

Aux termes de la DNSV et des Statuts authentiques en date du 15/07/2025 reçus par Me GNAKOURI D. AMOS , NOTAIRE, enregistrés au CEPICI, le 23/07/2025, il a été constitué une SCI aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SCI SIKA IMMO CLUB »

Objet : -La gestion, l'administration et la disposition de terrains ou de constructions dont elle pourrait devenir propriétaire par voie d'acquisition, apport, échange ou autrement, la prise à bail et la mise en valeur de tous immeubles ;

-L'obtention de toute ouverture de crédit, prêts avec ou sans garanties, hypothèques relatives à l'objet social ;

-La prise de participation dans toutes sociétés ayant un objet similaire ou connexe, pour son propre compte ;

Et, généralement, toutes opérations mobilières, immobilières, ou financières pouvant se rattacher directement à l'objet social, dès lors que ces actes opérations ne portent pas atteinte à la nature civile de cet objet.

Capital 50,000,000 F CFA divisé en (5000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 5000 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social ABIDJAN COCODY ANGRE 7ème Tranche, Lot
17, Ilot 06

Dirigeant(s) M AGGRE KOUAKOU DANKOUA
(ADMINISTRATEUR)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B42-00164 du 06/11/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°68597/GTCA/RC/2025 du 06/11/2025

